

# COVID-19

## Limitons les contacts pour nous protéger

**Le Conseil communal suit avec attention l'évolution préoccupante de la situation sanitaire et recommande à la population de respecter scrupuleusement les différentes mesures de protection édictées par le Gouvernement jurassien ainsi que par l'Office fédéral de la santé publique.**



Conscients que la situation demande des efforts et qu'une certaine lassitude ait pu s'installer face à ces mesures restrictives, les membres du Conseil communal souhaitent rappeler que ce n'est qu'en agissant tous ensemble de concert que nous parviendrons à réduire les infections et à entrevoir une issue à cette crise de grande ampleur.

Le Conseil communal vous remercie pour votre collaboration et votre bienveillance envers les autres dans ces moments difficiles. Il se tient à votre disposition et œuvre pour mettre en places les mesures nécessaires pour traverser ensemble cette période troublée.

### Du côté de l'Administration communale...

Les services communaux continuent d'assurer leur rôle, le recours au télétravail est favorisé lorsque cela est possible. Dans l'optique de limiter les contacts au maximum, nous recommandons à la population de privilégier les contacts par téléphone ou par e-mail ou de prendre rendez-vous avant de se rendre aux guichets de l'administration communale (à noter que certains sont ouverts sur rendez-vous uniquement).

Toutes les informations concernant les services de la commune sont tenues à jour sur internet à l'adresse [www.delemont.ch/coronavirus](http://www.delemont.ch/coronavirus). En cas de questions, nous nous tenons volontiers à disposition par téléphone au **032 421 91 91**, ou par e-mail à : [chancellerie@delemont.ch](mailto:chancellerie@delemont.ch)

### Annoncez vos prestations !

Face à la dégradation de la situation sanitaire et aux différentes mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la liste des prestataires offrant des services de livraison ou de vente à l'emporter est réactivée sur le site internet de la Ville ([www.delemont.ch/coronavirus/prestataires](http://www.delemont.ch/coronavirus/prestataires)). Entreprises de services, restaurateurs, commerces, maraichers, etc. sont invités à s'annoncer pour faire connaître leurs prestations en cette période de crise à l'adresse [entraide@delemont.ch](mailto:entraide@delemont.ch) ou tél. **032 421 91 91**.

### Suivons les recommandations pour nous protéger, voici comment faire :

- Garder ses distances
- Porter un masque, selon les prescriptions cantonales en vigueur
- Limiter ses contacts
- Se laver soigneusement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné
- En cas de symptômes, faire l'auto-évaluation coronavirus et suivre les recommandations ou contacter la **HOTLINE CANTONALE** au **032 420 99 00**
- Tenez-vous informé-e de l'évolution des mesures cantonales et fédérales

Nouveau  
**CR-V**  
HYBRID

Dès CHF 35'100.- ou  
roues d'hiver offertes\*





**HONDA**

**HONDA PACO GARAGE SA**  
François Pose • DELÉMONT • Tél. 032 422 58 22